

1 rue Reuchlin
67150 GERSTHEIM
Tél. : 03.88.98.30.20
mairie@gerstheim.fr
www.gerstheim.fr
f@gerstheim67150

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

DGS

Nombre de membres en fonction : 23

Nombre de votants présents ou ayant donné pouvoir : 22

* * * * *

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Philippe SCHAEFFER, Adjoint au Maire.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2025

Approuvé à l'unanimité.

3. DCM2025-04 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2024

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 390 496,36 €	1 540 920,85 €
Recettes	3 643 977,72 €	2 038 027,75 €
Excédent	1 750 588,26 €	497 109,90 €

Approuvé à 16 voix pour et 4 abstentions.

B. BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT « LE MOULIN »

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	201 828,23 €	389 615,26 €
Recettes	646 790,81 €	191 777,03 €
Déficit		- 201 838,23 €
Excédent	444 952,58 €	

Approuvé à 16 voix pour et 4 abstentions.

4. DCM2025-05 – VOTE DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

A. Budget principal de la commune

Approuvé à l'unanimité.

B. Budget annexe – lotissement « le moulin »

Approuvé à l'unanimité.

5. DCM2025-06 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé : 553 481,36 €

Au compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 700 000,00 €

Au compte 001 Résultat d'investissement reporté : 497 106,90 €

Approuvé à l'unanimité.

B. BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT « LE MOULIN »

L'excédent global 2024 du budget annexe du lotissement « Le Moulin » s'établit à 243 114,35 €

Approuvé à l'unanimité.

6. DCM2025-07 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Maintien des taux en vigueur depuis 2016 à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,81 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,69 %

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 16,04 %

Approuvé à l'unanimité.

7. DCM2025-08 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 477 800 €	3 572 000 €
Recettes	3 477 800 €	3 572 000 €

Approuvé à 18 voix pour et 4 abstentions.

8. DCM2025-09 – SUBVENTIONS 2025

SUBVENTIONS ANNUELLES VERSEES A DIVERS ORGANISMES

Approuvé à l'unanimité.

CREDITS POUR FOURNITURES SCOLAIRES

Approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Approuvé à l'unanimité.

9. DCM2025-10 – SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE LA MATERNELLE DANS LE CADRE DU PROJET « LE CIRQUE A L'ECOLE »

Subvention de 532 €.

10. DCM2025-11 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DANS LE CADRE DE L'UNSS

Subvention de 200 €

11. DCM2025-12 - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR UNE ALARME ANTI-INTRUSION AU GROUPE SCOLAIRE ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Demande de subvention de 50 % soit 1 784,10 € pour une dépense de 3 568,20 € HT.

12. DCM2025-13 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE CONTRACTUEL PERMANENT ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Poste créé à partir du 24 avril 2025, à temps complet.

13. DCM2025-14 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSITANCE DU PORTAIL CHASSE ALSACE-MOSELLE

Montant du contrat d'assistance du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2033.

14. DCM2025-15 – SOUTIEN DE LA MOTION DU SIS (SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS) A L'ARS (AGENCE REGIONALE DE SANTE) SOLLICITANT DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES POUR UNE PRISE EN CHARGE PLUS RAPIDE DES VICTIMES PAR LES SERVICES DES URGENCES

MOTION DE SOUTIEN

AU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU BAS-RHIN (SIS 67)

CONCERNANT LES TEMPS D'ATTENTE AUX SERVICES D'ACCUEIL DES URGENCES DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DANS LE CADRE DE TRANSPORT DE VICTIMES.

Depuis plusieurs années, le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues.

Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

15. DCM2025-16 - ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES POUR 2026

Afin d'établir la liste préparatoire des jurys d'assises pour 2026, 9 personnes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale. Elles seront averties par courrier.

16. DCM2026-17 – COMMUNICATIONS DU MAIRE

Les conseillers ont pris acte de ces communications.